

DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE DE BRESSE VALLONS

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf et le quinze mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Bresse Vallons, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de la Commune déléguée de Cras-sur-Reyssouze. La séance est ouverte sous la présidence de Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Maire de la Commune nouvelle de Bresse Vallons.

Date de la convocation : 7 mai 2019.

Présents : Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD, MM. Gérard PERRIN, Philippe BEREZIAT, Alain GAYDON, Mmes Laure COURTOIS, Christelle VIVERGE, Pascale ROUX, Pascaline DUC, MM. Sébastien JEANSON, Claude MARANDET, Mme Françoise BEVERNAGE, M. Gilles PERDRIX, Mme Christine ANDREY, MM. Pierre FAVIER, Christophe MARECHAL, Mme Sophie RIGOLLET, MM. Fabrice GODARD, Christophe PERDRIX, Bastien DESBLEDS, Thierry GRAND, Pierre MICHELARD, Mme Régine LOSSEROY.

Excusés ayant donné procuration : M. Hervé PODGORSKI (donne procuration à Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD), M. Daniel COMBEPINE (donne procuration à M. Gérard PERRIN).

Excusés: Mmes Nadège BUIRET, Catherine LOUCHART, Ségolène GUERIN, Julie SUBTIL.

Secrétaire de séance : Mme Pascale ROUX.

Nombre de membres : en exercice : 28 - Présents : 22 - Représentés : 2 - Votants : 24.

Mme la Maire informe le conseil municipal de la démission de Mme Laëtitia PICHON-THOMASSON, conseillère municipale, pour des raisons professionnelles. Cette démission a été notifiée à la Mairie de Bresse Vallons par un courrier en date du 26 avril.

Mme la Maire informe également le conseil municipal de la démission pour motif personnel de Mme Françoise BEVERNAGE, Adjointe déléguée de la Commune déléguée de Cras-sur-Reyssouze. Cette démission a été notifiée à M. le Préfet de l'Ain par un courrier en date du 1^{er} mai.

Finances, Administration, RH

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 17 avril 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Adhésion à la plateforme unique de dématérialisation des marchés publics pour les acheteurs de l'Ain

Madame la Maire informe le conseil municipal que le Conseil départemental de l'Ain a créé une plateforme de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuitement auprès des communes de l'Ain et leurs groupements ainsi que des bailleurs sociaux.

Un tel outil permet ainsi aux entreprises d'accéder à l'ensemble des consultations lancées par les acheteurs publics de l'Ain et surtout d'harmoniser leurs démarches pour télécharger les dossiers et

déposer des offres électroniques. Les consultations bénéficient d'une meilleure visibilité, ce qui conduit à accroître le nombre d'offres et de fait améliore le rapport qualité/prix des propositions.

Enfin, il est important de noter que depuis le 1^{er} octobre 2018, la réglementation a imposé aux entreprises de répondre par voie électronique et donc leur interdire de répondre sur support papier. Dans ce contexte, une plateforme mutualisée est un enjeu d'autant plus important afin d'harmoniser les procédures pour accompagner les PME, voire éviter qu'elles s'éloignent de la commande publique, ce qui serait préjudiciable pour les finances publiques des organismes.

Le conseil municipal

- ACCEPTER les termes de la convention de mise à disposition d'une solution de dématérialisation des marchés publics,
- AUTORISER Madame la Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer ladite convention.

3. Décision modificative n°2 – Budget principal

Monsieur PERRIN, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Conformément à la législation en vigueur, les prévisions inscrites au Budget Primitif de l'année peuvent être modifiées au cours de l'exercice par l'assemblée délibérante.

Le montant définitif des dépenses prévues pour la mise en place de l'arrosage automatique du stade de la Commune déléguée d'Etrez est finalement supérieur à la prévision du budget primitif 2019. Il est donc nécessaire d'inscrire les crédits pour financer ces dépenses nouvelles.

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes, au titre de la décision modificative budgétaire n°2 du budget principal de l'année 2019 (DM2) :

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement

Chapitre	Compte	Opération n°	Montant
21 - Immobilisations corporelles –	2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	128 – Arrosage automatique stade	+ 6 000 €
Total général			+ 6 000€

Recettes d'investissement

Chapitre	Compte	Opération n°	Montant
13 – Subventions d'investissement	1321 – Etat et établissements nationaux		+ 6 000 €
Total général			+ 6 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les mouvements constituant la décision modificative budgétaire n°2 du budget principal de l'exercice 2019, tel qu'elle est détaillée ci-dessus.

Aménagement, patrimoine bâti

4. Attribution du marché de travaux relatif à l'aménagement des abords de l'école et de l'Espace socioculturel

Rappel du projet :

La commune déléguée de Cras sur Reyssouze a déjà requalifié une partie de son cœur de village (place du Marché et ses voies d'accès).

L'opération d'aménagement des abords de l'école et de l'Espace socioculturel s'inscrit dans une démarche globale d'aménagement dans l'objectif de créer un cœur de village accessible, sécurisé et de qualité. Il concerne la partie sud-est de la rue Bernard, le début de la Route des Perthuisettes et les espaces autour de l'espace socio-culturel.

L'aménagement a pour objectifs principaux de :

- Sécuriser l'entrée du village et apaiser la circulation des véhicules,
- Redonner une place plus confortable aux usagers modes doux afin de sécuriser leur déplacement,
- Sur le site autour de l'espace socioculturel :
 - Augmenter et hiérarchiser le stationnement,
 - Aménager un arrêt de car,
 - Installer des bornes de rechargement de véhicules électriques,
 - Créer un cheminement sécurisé pour les piétons et assurer une continuité avec le quartier environnant et les projets à venir (espace socio-culturel, projet Bourg habitat, ...),
 - Intégrer aux espaces verts des gradins bois afin de conférer au lieu un rôle de convivialité et d'échanges.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à la société Aintegra, bureau d'études spécialisé en environnement / VRD. Ce marché de Maîtrise d'Œuvre a été notifié le 15 avril 2018.

L'installation de l'éclairage public sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SleA.

Le marché de travaux :

Un marché public a été lancé lors du conseil municipal du 21 novembre 2018 dans le but de réaliser ces travaux d'aménagement.

Le marché de travaux est composé de deux lots :

- Lot n°1 : voirie et réseaux divers ;
- Lot n°2 : aménagements paysagers et qualitatifs.

La mise en concurrence a été publiée le 6 février 2019 pour une date limite de réception des offres le 4 mars 2019 à 12 h 00.

Suite à celle-ci, six offres ont été reçues pour le lot 1 et quatre pour le lot 2.

Le maître d'œuvre a analysé les offres. Dans une première étape, les offres ont été jugées suivant les critères pondérés du règlement de consultation :

- 50 % : prix apprécié au vu du montant indiqué au marché.
- 50% : valeur technique appréciée au regard du mémoire technique, avec 4 sous-critères.

A l'issue de l'analyse, les offres ont été classées suivant les critères précités.

Dans une seconde étape, conformément aux dispositions de la consultation, il a été procédé, pour chacun des lots, à une négociation avec les deux candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse initiale.

Les candidats ont été sollicités afin de fournir des précisions ainsi qu'une nouvelle offre. Chacun des candidats a répondu aux questions techniques posées et a proposé une modification du montant des travaux.

A l'issue de l'analyse finale, après négociation, les offres ont été classées suivant les critères fixés par le règlement de consultation.

La commission MAPA propose de retenir :

- Pour le lot n°1 : le groupement d'entreprises Fontenat – Colas pour un montant total de 373 400,20 € HT soit 448 080,24 € TTC.
- Pour le lot n°2 : l'entreprise Parcs et Sports pour un montant total de 256 105,70 € HT soit 307 326,84 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir attribuer ce marché de travaux.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le marché engagé sous la forme d'une procédure adaptée pour les travaux d'aménagement des abords de l'école et de l'Espace socioculturel comprenant deux lots,

Vu l'avis de la commission MAPA,

Après en avoir débattu, et en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- ATTRIBUE le marché pour les travaux d'aménagement des abords de l'école et de l'Espace socioculturel comme suit :
 - Lot n°1 : voirie et réseaux divers, au groupement d'entreprises Fontenat – Colas pour un montant total de 373 400,20 € HT soit 448 080,24 € TTC.
 - Lot n°2 : aménagements paysagers et qualitatifs à l'entreprise Parcs et Sports pour un montant total de 256 105,70 € HT soit 307 326,84 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer le marché de travaux et toutes les pièces annexes.

5. Attribution du marché de travaux relatif à la mise en place d'un arrosage automatique sur le stade de la commune déléguée d'Etrez

Rappel du projet

La commune de Bresse Vallons a inscrit, dans la section d'investissement du budget primitif 2019, la mise en place d'un arrosage automatique sur le terrain de sports. Cet investissement déchargera le travail des agents techniques et des adjoints et permettra également de gérer correctement l'arrosage d'une façon automatique.

Le marché de travaux

Le marché est composé d'un seul lot.

Le dossier de consultation a été envoyé à 5 entreprises le 22 mars 2019 pour une date limite de réception des offres fixée le 26 avril 2019 à 17h00.

Suite à celle-ci, deux offres ont été reçues.

L'analyse des offres a été jugée suivant les critères pondérés du règlement de consultation :

- 40 % : prix apprécié au vu du montant indiqué au marché.
- 60% : valeur technique appréciée au regard du mémoire technique.

A l'issue de l'analyse, les offres ont été classées suivant les critères précités.

La commission MAPA propose de retenir l'entreprise COSEEC pour un montant de marché de 49 440 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir attribuer ce marché de travaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le marché engagé sous la forme d'une procédure adaptée pour les travaux de mise en place d'un arrosage automatique sur le terrain de sports,

Vu l'avis de la commission MAPA,

Après en avoir débattu, et en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- ATTRIBUE le marché de travaux relatif à la mise en place d'un arrosage automatique sur le stade de la commune déléguée d'Étrez à l'entreprise COSEEC pour un montant de marché de 49 440 € TTC ;
- AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer le marché de travaux et toutes les pièces annexes.

6. Suivi des travaux de la commission

Le chantier de la Maison des services se poursuit. La partie gros œuvre est quasiment terminée. L'entreprise HUMBERT a démarré les travaux sur la charpente. La toiture sera bientôt installée ce qui permettra de pallier les problèmes d'infiltration d'eau dans le gymnase. Deux personnes travaillent actuellement pour le compte de l'entreprise HUMBERT. Une demande de personnes supplémentaires a été faite pour renforcer la sécurité.

Environnement, cadre de vie, sécurité

7. 4^{ème} édition de la manifestation « Graines de Citoyens » : présentation de la journée du 25 mai

La 4^{ème} édition de l'événement Graines de Citoyens aura lieu le samedi 25 mai de 14h00 à 18h00 au niveau de la salle des fêtes et du bassin d'écrêtement de la Commune déléguée d'Étrez et prendra pour thématique le recyclage des déchets. Il s'agit de la première manifestation de Bresse Vallons, ouverte à tous les habitants des communes déléguées de Cras et d'Étrez.

Cette manifestation sera décomposée en plusieurs temps :

- Inauguration du city-stade ;
- Inauguration du bassin d'écrêtement et des ruchers pédagogiques ;
- Signature de la Charte zéro phyto avec la FRAPNA de l'Ain ;
- Exposition de photographies réalisée par le Conseil municipal des enfants de Cras relative au nettoyage de printemps du samedi 30 mars ;
- Atelier pour les enfants sur la construction de 2 cabanes en bois ;
- Plantation de 6 jardinières solidaires en invitant les participants à contribuer à leur arrosage et leur entretien ;
- Présentation du travail mené par les élèves des écoles de Cras et d'Étrez lors des Temps d'activités périscolaires après les vacances de printemps sous la forme d'un atelier sur le recyclage préparé par les enfants (détournement d'objets et réalisation d'une bande dessinée) ;
- Présentation d'ateliers sur le recyclage des déchets ;
- Couture : fabrication de sacs à partir de tissus de récupération ;
- Présentation de l'atelier ressourcerie de la CA3B et création de sacs à partir de T shirts ;
- Création de produits d'entretien à partir de produits naturels ;
- Troc de graines et de plantes.

Voirie, réseaux, mobilités, urbanisation

8. Participation pour busage d'un fossé

Madame le maire-adjoint expose à l'assemblée :

Une demande a été faite en 2017 par Monsieur Poncet et Madame Dumoulin, propriétaires de la parcelle sise 1400 Route de Balvay, pour le busage du fossé au bord de la voie communale, sur une longueur de 12 mètres, le long de leur propriété. La commission voirie lors d'une visite sur place a défini l'implantation.

Généralement et conformément à la délibération n° D2012_01_04 du 25 janvier 2012, pour chaque demande de ce type, quand le devis est accepté par le demandeur, la commune commande les travaux et paie l'entreprise après réalisation. La prise en charge financière incombant au requérant pour ces travaux correspond à 70 % de l'ensemble du coût réel (travaux et prix des matériaux). La commune facture donc au riverain la participation (70 % du coût réel), la collectivité prenant à sa charge les 30 % restants.

Pour ce dossier, le busage du fossé, sur une longueur de 12 mètres, a été réalisé, en même temps que l'accès à la parcelle, par l'entreprise Guedes BTP retenue par Monsieur Poncet et Madame Dumoulin.

Monsieur Poncet et Madame Dumoulin qui ont payé l'ensemble des travaux sollicitent la participation de 30 % au financement des 12 ml de tuyau plastique annelé/lisse de diamètre 300 mm et de divers matériaux nécessaires pour le busage du fossé devant leur habitation. Le montant est de 471,26 € TTC.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le remboursement à Monsieur Poncet et Madame Dumoulin de la somme de 141,38 € correspondant à la prise en charge par la commune à hauteur de 30 % du montant des factures transmises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE le remboursement de la somme de 141,38 €, correspondant à 30 % des frais engagés par Monsieur Poncet et Madame Dumoulin, pour le busage du fossé devant leur habitation ;
- AUTORISE Madame le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document pour l'application de cette décision.

9. Suivi des travaux de la commission

- Sécurisation de la route de Foissiat : la commission voirie a demandé à M. Yannick GALLAND (Agence départementale d'ingénierie de l'Ain) de transmettre une nouvelle proposition pour la sécurisation du secteur des Combes. La proposition initiale était un plateau surélevé avec un arrêt de car aux normes avec un quai. Cette proposition ne convenait pas car le coût était élevé et l'ouvrage comportait un risque de nuisances sonores pour les riverains. La nouvelle proposition consiste en une écluse simple, positionnée plus au nord, végétalisée pour modifier la perception des automobilistes et donner un effet de « porte ». Un test sera effectué et le panneau d'agglomération sera déplacé en amont de l'ouvrage. L'entreprise Eurovia fournira la signalétique ainsi que les blocs rouge et blanc (baliroad). Pour le secteur de la Spire, un test sera effectué pendant 15 jours avec la mise en place de radars pédagogiques et un comptage avant la mise en place de l'écluse.
- A partir du 21 mai, M. Patrice FLOCHON sera le nouvel interlocuteur des communes de l'ancienne communauté de communes de Montrevel-en-Bresse pour les travaux de voirie. M. FLOCHON a rencontré son prédécesseur M. Julien MICHEL pour le tuilage. Pour rappel, M. MICHEL assurait l'intérim suite au départ de M. Guillaume CHEVALLIER. Une équipe technique locale, qui devrait se déplacer sur le terrain, est de nouveau dédiée au secteur de la Conférence territoriale Bresse de la CA3B ainsi qu'à la zone Nord.

- Une réunion de validation des hypothèses relatives à la réfection des réseaux d'assainissement de la commune déléguée d'Etrez aura lieu le jeudi 23 mai à 14h30 en mairie déléguée d'Etrez, en présence du cabinet Merlin (maître d'œuvre) et de l'entreprise POLEN, suite aux investigations préalables aux travaux menées par l'entreprise.

Economie

10. Maison des Services : point d'étape sur l'étude en cours du bureau 1D-Lab

Dans le cadre du projet de la Maison des Services sur le territoire de la Commune déléguée d'Etrez, une mission de prestation intellectuelle a été confiée au bureau d'études 1D Lab le 5 juillet 2018. La mission était d'enquêter auprès des acteurs du territoire sur les futurs usages de cette Maison des Services dans l'objectif de développer une offre de services conforme aux attentes de la population.

Le déroulé de l'étude précisé dans la note méthodologique du bureau d'études mentionnait 7 étapes :

- l'organisation de réunions de lancement ;
- le recensement des projets similaires assorti d'un travail de veille ;
- un travail d'information, de fédération et d'impulsion du projet ;
- l'analyse et la mise en perspective des données recensées dans un cahier des usages (110 personnes cibles identifiées et à enquêter avec un listing fourni) ;
- la création d'une Maison des services test ;
- l'organisation d'un « crash-test » ;
- l'analyse des données recensées et la remise de divers documents à la Mairie.

Une réunion de point d'étape a eu lieu le mardi 26 février 2019 à 14h00. Au cours de cette réunion, le plan d'action suivant a été arrêté :

La Maire de Bresse Vallons, Maire déléguée d'Etrez, et le Maire délégué de Cras-sur-Reyssouze cosignaient un courrier à destination des acteurs économiques de la Commune de Bresse Vallons. Les acteurs économiques étaient ainsi informés que le cabinet allait prochainement les contacter afin de les interroger.

Le résultat de cette enquête devait être soumis au conseil municipal de Bresse Vallons lors de sa réunion du mercredi 17 avril. Or, le 17 avril, le conseil municipal n'avait obtenu aucun retour de l'enquête effectuée auprès des acteurs économiques.

Une réunion par visio-conférence a eu lieu le jeudi 2 mai, dans le cadre d'une réunion Maire-Adjointes de Bresse Vallons. Les élus ont alors signifié au cabinet les nombreux griefs de la Commune à son égard. Les critiques ont notamment porté sur le retard accumulé ainsi que le manque d'éléments transmis. Au 2 mai, seules 23 personnes (acteurs économiques, associatifs, personnes identifiées comme « leaders d'opinion », etc.) avaient été enquêtées, suivant les déclarations du bureau d'études et sans que la commune n'en ait trace. Seulement 7 nouvelles personnes avaient donc été enquêtées entre le 26 février et le 2 mai. En outre, la commune ne disposait d'aucune visibilité sur ces entretiens.

A l'issue de cette réunion, le cabinet devait transmettre avant le lundi 13 mai, pour analyse lors de la réunion du conseil municipal du 15 mai :

- le cahier des usages de la future Maison des services sous la forme des fiches concepts étayées ;
- les résultats des sondages gommettes et des questionnaires (rendus quantitatifs et qualitatifs) sous la forme d'éléments écrits de manière synthétique et construite ;
- la synthèse qualitative et quantitative des entretiens effectués ;
- des propositions sur la gouvernance de la Maison des Services (modes de fonctionnement, portage du projet, tarification, horaires, etc.) ;
- la proposition d'ateliers construits et aboutis (descriptif des objectifs, outils, modalités techniques...) en vue de la manifestation « Graines de Citoyens » du samedi 25 mai.

Le 13 mai, la commune n'avait reçu aucun de ces documents en dehors d'un plan de communication très succinct ainsi qu'une note de synthèse confuse et inexploitable envoyée hors délai.

Le 14 mai, par courriel, la commune a rappelé au cabinet les demandes non traitées ou inexploitables et a détaillé les raisons pour lesquelles la proposition d'ateliers pour la manifestation « Graines de Citoyens » n'était pas conforme aux attentes.

Le cabinet était enjoint de transmettre avant le mercredi 15 mai, jour de la présente réunion du conseil municipal, les documents suivants :

- les résultats des sondages gommettes et des questionnaires (rendus quantitatifs et qualitatifs) sous la forme d'éléments écrits de manière synthétique et construite ;
- la synthèse qualitative et quantitative des entretiens effectués.

Le 15 mai, quelques heures avant la réunion du conseil municipal, le cabinet a fait part de l'impossibilité de transmettre ces documents pour des raisons personnelles.

Suite à l'ensemble de ces désaccords, le conseil municipal décide d'annuler la participation du cabinet 1D Lab à la manifestation « Graines de Citoyens » prévue le 25 mai et de mettre fin à la mission confiée au cabinet. Cette décision sera notifiée au cabinet par un courrier en lettre recommandée avec accusé de réception.

La commune demandera au bureau d'études de transmettre les documents suivants dans un délai de 15 jours :

- le résultat des sondages gommettes et des questionnaires (rendus quantitatifs et qualitatifs) sous la forme d'éléments écrits de manière synthétique et construite ;
- la synthèse qualitative et quantitative des entretiens effectués.

Une réflexion est en cours concernant la suite de l'étude. Plusieurs pistes sont évoquées : salarier un agent de développement sur 2 ou 3 mois, faire appel à une autre structure, aller à la rencontre de tiers lieux innovants (tels que le village de Lormes dans la Nièvre).

M. Alain GAYDON indique que l'atelier de la Conférence territoriale Bresse de la CA3B sur les tiers lieux et les usages numériques a confirmé les hypothèses formulées par le conseil municipal d'Étrez en 2014.

11. Suivi des travaux de la commission

Une réunion de la commission économie aura lieu le mardi 28 mai à 20h30 à la mairie de Cras concernant la reprise des locaux commerciaux.

Social, jeunesse et solidarité

12. Conseil municipal enfants

Les conseils municipaux enfants (CME) de Cras et d'Étrez travaillent en commun sur la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les deux restaurants scolaires.

Des pesées ont été effectuées avant les vacances de printemps. La restitution aux enfants des CME a été effectuée la semaine dernière. 40 % de la marchandise livrée par le traiteur est jetée : soit non servie (en majorité), soit servie mais non mangée par les enfants. La semaine dernière, 4 flûtes de pain, soit 1,5 kg, ont été jetés à l'école de Cras.

Un travail a été engagé avec l'association Trièves qui a pris attache avec le traiteur pour limiter les quantités. Un grammage est prévu par le traiteur : il s'agit d'une préconisation qui n'est pas obligatoire. Une possibilité serait de remplacer les menus à 4 composantes par des menus à 5 composantes. Une

autre possibilité serait de différencier les quantités entre les élèves de l'école primaire et ceux de l'école maternelle. Des marges de manœuvre existent : ainsi les laitages, fromages et pains servis aux enfants de l'école d'Étrez sont issus d'un approvisionnement local.

La qualité des menus n'étant pas en cause, il n'y aura pas de changement de fournisseur. Un autre problème est celui de l'appétence différente des enfants selon les différents plats proposés.

Le traiteur mène actuellement un travail sur le gaspillage alimentaire car les demandes sont de plus en plus fréquentes en ce sens.

Les élèves participants aux TAP (temps d'activités périscolaires) prépareront des affiches et communiqueront auprès de leurs camarades. Une exposition aura lieu dans le cadre de Graines de Citoyens. Les enfants du CME d'Étrez veulent passer dans toutes les classes de l'école pour faire un constat. Un courrier rédigé par les enfants sera diffusé aux élèves des écoles.

Mme la Maire salue la démarche commune des CME de Bresse Vallons et en remercie les participant.e.s. Ces différentes étapes – voir, juger et agir – relèvent de l'éducation à la citoyenneté. Différentes pistes ont été dressées face à un constat, ce qui est le véritable objectif d'un CME.

13. Approbation du projet éducatif des accueils périscolaires de la Commune de Bresse Vallons

La Caisse d'allocations familiales a demandé à la Commune de Bresse Vallons de transmettre un projet éducatif commun pour la période 2019-2024. Ce projet décrit les intentions éducatives et les moyens d'action.

Les projets pédagogiques de Cras et d'Étrez permettent la mise en œuvre du projet éducatif sur chaque commune déléguée.

Mme Christelle VIVERGE, Adjointe au Maire de Bresse Vallons déléguée aux Affaires sociales, à la Jeunesse et à la Solidarité, présente à l'assemblée le projet éducatif des accueils périscolaires de la Commune de Bresse Vallons.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter ce projet éducatif.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le projet éducatif des accueils périscolaires tel qu'il est présenté ;
- AUTORISE Madame la Maire ou l'Adjointe ayant reçu délégation à signer tout document s'y rapportant.

Démocratie locale et communication

14. Flash infos n° 2 de Bresse Vallons

Le second flash infos de Bresse Vallons est en cours de préparation. Ce flash abordera notamment les sujets suivants :

- 4^{ème} édition de l'événement « Graines de Citoyens » ;
- Focale sur la jeunesse ;
- Présentation du budget ;
- Présentation du personnel communal de Bresse Vallons.

Le troisième flash infos sortira au mois de novembre sous un format s'apparentant davantage à celui des bulletins municipaux annuels avec notamment l'expression des associations.

Vie culturelle, associative et sportive

15. Suivi des travaux de la commission

Questionnaire suite à la réunion inter-associations du 25 mars

M. Sébastien JEANSON présente les différents besoins exprimés.

BESOINS DIVERS :

- Date formation PSC1 (premier secours) : le Service départemental d'incendie et de secours gère ces formations. A priori, une formation de base aux premiers secours serait effectuée avant d'enclencher la formation de « recyclage » (rappel des gestes). Cette formation serait effectuée avec les corps des sapeurs-pompiers de Cras et d'Étrez. 2 groupes suivraient cette formation. La formation peut être financée pour 2 bénévoles par association et par année.
- Demande de mise à disposition d'un vidéoprojecteur : cet achat serait à faire pour un usage au niveau inter associatif sur différents sites. Cet outil est très sensible lors des déplacements. Sachant que des équipements seront mis en place dans les bâtiments futurs (Maison des services d'Étrez, Espace socioculturel de Cras), il n'apparaît pas judicieux d'acheter ce vidéoprojecteur.
- Demande d'installation d'un panneau lumineux à Cras : la commission est favorable et travaille sur la faisabilité avec la commission communication. La sécurité doit être prise en compte concernant le choix de l'emplacement. Le retour d'expérience sur Étrez est très positif, tant pour la commune que pour les associations. A Cras, il serait difficile d'installer le panneau sur la route départementale pour des raisons de sécurité. Une installation serait à étudier sur la place du marché.
- Demande de mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes de Cras, le ménage étant effectué par l'agent d'entretien : un travail d'harmonisation entre les communes déléguées doit d'abord être effectué. Un règlement d'utilisation de l'Espace socioculturel devra également être établi. Cette question sera à étudier par le conseil communal de Cras.
- Demande d'un réfrigérateur pour les bouteilles derrière le bar de la salle des fêtes d'Étrez, en plus du congélateur : cet équipement sera installé en 2019.
- Demande d'un point de collecte de tri derrière la salle des fêtes d'Étrez : il existe déjà un point de collecte à 100 mètres.
- Demande d'un écran lumineux sur la façade de la bibliothèque de Cras : cela sera à travailler avec les responsables de la bibliothèque de Cras qui devront être formés pour s'assurer d'une utilisation maximale de cet outil. Une réflexion doit être menée sur l'utilisation, la commission a validé le principe. Cet outil a été bien approprié par les bénévoles de la bibliothèque d'Étrez. Cet outil a été proposé par la commune pour susciter l'intérêt du public et a constitué une alternative à la demande d'un panneau d'affichage.

- Demande d'un lave-verres pour la salle des fêtes de Cras : cette question est à l'étude pour le futur espace socioculturel.
- Demande d'un forum de discussion inter associatif : cette question est en cours d'étude.
- Demande d'un gymnase chauffé à Etrez : l'isolation a été prévue et un système de chauffage existe.

MAISON DES SERVICES :

- De nombreux demandes sont déjà prévues ou en cours d'étude, notamment les points suivants :
 - ➔ Accompagnement aux démarches administratives dématérialisées ;
 - ➔ Accompagnement du tissu associatif en administratif et logistique ;
 - ➔ Outils pour la réalisation de supports de communication (affiches, tracts, etc.).
- Création d'une salle pour les cours de danse et de gymnastique : le coût de cet équipement est très important alors qu'il serait utilisé par 2 associations seulement.
- Création d'une nouvelle salle des fêtes pour pouvoir louer la salle des fêtes d'Etrez en privé : cette demande reste à préciser.

MANIFESTATIONS :

- Organisation d'une manifestation inter associative de pétanque et de boule lyonnaise : cette manifestation aura lieu sous la responsabilité des clubs des communes déléguées.
- Projet de manifestation intervillages : le but est de faire connaître les associations, créer un lieu de rencontres pour établir le lien entre les deux communes déléguées, permettre des discussions. Un tournoi de foot serait organisé avec des participants déguisés, une marche de découverte du secteur, des démonstrations de zumba, de gymnastique et d'arts créatifs. Ce projet devra être travaillé avec les associations et nécessite du temps pour sa mise en place. Il pourrait avoir lieu au mois de septembre 2020 car il n'y aura pas de marche gourmande à cette date.
- La marche gourmande du 1^{er} septembre 2019 passera par Cras et Etrez, avec la participation de Mémoire de Cras et du Comité des fêtes de Cras. L'Amicale d'Etrez est invitée à y participer. Le ravitaillement principal aura lieu sur le site de la laiterie coopérative d'Etrez.

Divers

16. Informations diverses

- Plan d'équipement territorial
Une fiche projet a été déposée concernant l'espace socioculturel de Cras. Une somme est dédiée à chaque conférence territoriale de la CA3B afin d'apporter un appui financier aux projets d'intérêt pluricommunal. Le budget alloué à la Conférence territoriale Bresse est de 3 millions d'euros. Il s'inscrit sur 3 exercices budgétaires. 20 projets ont été recensés. L'arbitrage sera opéré par les Maires de la Conférence territoriale.

- Réseau Rubis + de transport à la demande

L'ensemble du grand bassin de Bourg-en-Bresse sera prochainement couvert par les transports en commun. TUB, le réseau de transports de l'ancienne communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse, devient Rubis. Le réseau Rubis'Junior concernera les transports scolaires, le réseau Rubis City couvrira le centre-ville, le réseau Rubis Covoiturage fonctionnera de manière planifiée ou dynamique (à l'instant T), le réseau Rubis vélo couvrira le transport cyclable et le réseau Rubis + permettra le système de transport à la demande.

Le réseau Rubis + de transport à la demande sera mis en place à partir du 2 septembre 2019 et permettra de ne pas faire circuler des véhicules vides. En complément du passage de la ligne 150 sur la route départementale 975, le réseau Rubis + offrira aux habitants la possibilité de prendre des transports en commun depuis chacune des communes. Les points de regroupement du secteur seront situés à Attignat, Montrevel et Saint-Trivier-de-Courtes.

Ainsi une personne de la commune déléguée d'Etrez souhaitant aller à Bourg pourra être emmenée vers le point de regroupement de Montrevel via un véhicule qui partira soit de la place de l'Eglise à Etrez, soit de la salle des fêtes de Cras. Pour cela, cette personne devra effectuer la demande par téléphone ou par internet et recevra une confirmation. Ce service aura le même cout que la ligne régulière de transports en commun.

Les horaires des points de départ ou d'arrivée à Bourg seront fixes, les horaires de départ ou d'arrivée aux points de regroupement seront variables.

4 allers-retours maximum sont prévus chaque jour. En l'absence de demande, le service ne sera pas déclenché. Les véhicules disposeront de 4 ou 5 places. Des conventions ont été mises en place avec les taxis afin d'assurer la liaison vers les points de regroupement.

La circulation de ce transport aura lieu du lundi au samedi et non le dimanche car le service de transports en commun ne fonctionne pas ce jour-là.

Les habitants auront la possibilité de faire une demande sur un mois de manière récurrente, par exemple pour aller au marché à Bourg tous les mois.

Les enfants bénéficiant de la carte scolaire de transports en commun pourront bénéficier du service uniquement le samedi.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Madame la Maire lève la séance à 22h30.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 26 juin à 20h30 à la salle des fêtes de Cras-sur-Reyssouze.